



## Communiqué de Presse

### **SALAIRES : LES FEDERATIONS UNIES FACE AU MEPRIS DES POUVOIRS PUBLICS ET DE L'UCANSS !**

**L'intersyndicale regroupant les fédérations CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO et l'UNSA dit « ASSEZ ! » à l'Ucanss/Comex et exige de véritables négociations !**

Aucune organisation syndicale n'apposera sa signature sur les accords salaires et on vous dit pourquoi.

**A la sécurité sociale, la « négociation » sur les salaires n'en porte que le nom, l'employeur reste enfermé dans le carcan budgétaire imposé par les Pouvoirs publics !**

Le 31 août et le 12 septembre les organisations syndicales ont participé à des réunions de « pseudo négociation ».

En effet, les mesures proposées par l'Employeur étaient :

- 1,5% de revalorisation de la valeur du point au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- Une prime « Partage de la Valeur » non pérenne et non socialisée qui laisse de côté 1/3 du personnel ;

Ces mesures étaient non négociables, à prendre ou à laisser.

Pour l'intersyndicale, les mesures proposées par les autorités de tutelle, retransmises par l'Ucanss, ne peuvent pas être seulement « à prendre ou à laisser ». Ces mesures sont très loin du compte et sont très en deçà des attentes et besoins légitimes des salariés et en total décalage avec l'inflation ! Ce, alors, même que les Pouvoirs publics appellent à la négociation dans les branches professionnelles.

L'intersyndicale refuse l'absence de négociations à la Sécurité sociale et d'être assimilée à une chambre d'enregistrement.

L'intersyndicale refuse de valider des injonctions qui n'ont qu'un seul effet : Appauvrir les salariés de la Sécurité sociale.

**Les fédérations CGT, FO, CFDT, CFE-CGC, CFTC et l'UNSA exigent :**

- La compensation de la perte du pouvoir d'achat par une véritable augmentation significative de la valeur du point au 1er janvier 2023 qui a minima, tienne compte du niveau d'inflation ;
- L'attribution d'enveloppes budgétaires permettant entre autres, la revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et le déroulement de carrière, connues en amont de l'ouverture des négociations portant sur les trois classifications des emplois et des rémunérations, Employés et Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction. La classification Employés et Cadres date de 20 ans et est en total décalage avec les besoins des salariés et des organismes de Sécurité sociale ;
- Que le régime des complémentaires de santé obligatoires se rééquilibre par une répartition de la cotisation 60% Employeur et 40% Salariés avec un budget complémentaire de 34 millions d'Euros soit 0,6% de la masse salariale.

**L'intersyndicale s'est réunie le 19 septembre et a convenu des premières actions suivantes :**

- Participer aux séances de négociations en portant uniquement ces trois revendications. Sans réponse concrète de l'employeur, les organisations syndicales quitteront les séances de négociation ;
- Ne plus participer :
  - Aux groupes de travail classification Employés et Cadres, Agents de Directions et Praticiens Conseils
  - Aux commissions de suivi des accords
  - Aux commissions paritaires
  - Aux sous-commissions
- Et pour ne pas pénaliser les salariés, continuer notre participation aux jurys et à la commission « fonds de solidarité » de notre mutuelle.

**L'intersyndicale va demander à être reçue par la première ministre pour obtenir un budget salarial à la hauteur des attentes des salariés !**

**L'intersyndicale a engagé également les militants à se rencontrer dans les caisses de Sécurité sociale et à décider des initiatives qu'ils jugeront appropriées pour favoriser la défense de ces revendications. Des actions sont déjà en cours dans différents organismes locaux.**

Le 23 septembre 2023